

# Comment déposer une demande de logement social ?



## En ligne

Pour déposer une première demande ou renouveler votre demande de logement social en ligne, rendez-vous sur le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr)

Une demande enregistrée en ligne sur ce site sera, après validation, visible par l'ensemble des organismes de logement social disposant de logements sur les communes recherchées.

OU

## Par courrier

Il vous suffit de télécharger la demande de logement, de la remplir et de la renvoyer.

## Où déposer ou envoyer votre demande ?

- **Pour toutes les communes, *sauf Grenoble* :**

Votre demande de logement dûment complétée devra être déposée ou retournée par voie postale dans un des guichets prévus à cet effet :

Pour connaître le guichet le plus près de chez vous, [consultez la liste des guichets](#)

- **Pour une demande de logement sur la ville de Grenoble :**

Votre demande de logement dûment complétée devra être déposée ou retournée par voie postale à l'adresse suivante :

Pôle habitat Social de Grenoble

6 Boulevard Roger Salengro

38100 Grenoble

Un numéro unique départemental vous sera alors attribué vous permettant d'être inscrit comme demandeur de logement.

Pour aller plus loin, n'hésitez pas à consulter le site <http://www.pole-habitat-social.fr/> et la page [Devenir locataire](#)

## Mots clés

logement social  
demande de logement